

Réseaux sociaux :

Georges, mon notaire breton, conseille ses fans au quotidien



Le Conseil Régional des notaires de la Cour d'appel de Rennes a lancé un nouveau service dédié aux particuliers sur le réseau social Facebook : **« Georges, mon notaire breton »**.

Chaque jour, Georges et son associée Charlotte, personnages fictifs, publient **des conseils pratiques et de petites informations juridiques**.

Leurs fans ont la possibilité de leur poser des questions. Les réponses sont traitées en interne par des notaires.

Attention, les questions doivent être simples et concises. En aucun cas, il ne peut s'agir d'une consultation approfondie sur un dossier. Dans ce cas, le service renvoie les particuliers vers leur notaire.

Comment procéder pour poser une question ?

Il faut liker la page facebook **« Georges, mon notaire breton »** :

- Connectez-vous à la page facebook « Georges, mon notaire breton »,
- Cliquez sur « J'aime la page »
- Vous recevrez quotidiennement des informations et conseils pratiques sur votre mur
- Vous pourrez poser des questions simples à Georges et Charlotte

Pour assurer la confidentialité des réponses, le Conseil Régional des notaires préconise aux internautes d'envoyer leur question via le service message privé du réseau social.

Pourquoi avoir lancé cette page ?

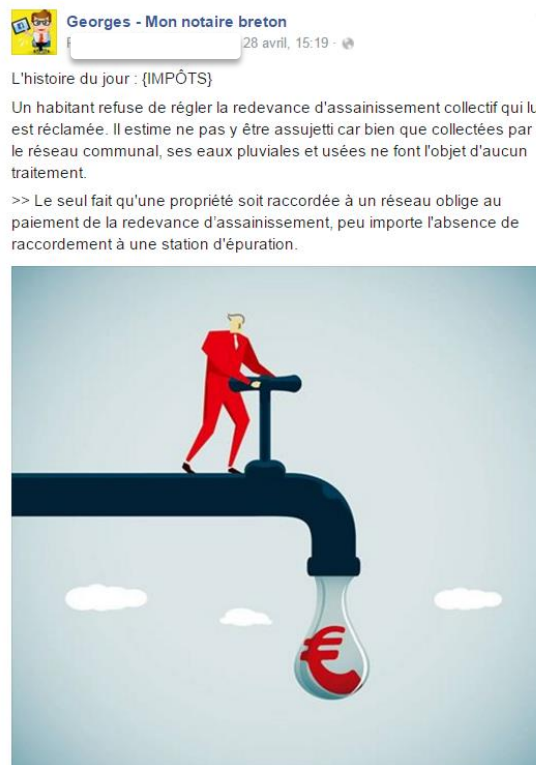
Un concept plus proche des attentes du public

Avec Georges et Charlotte, le Conseil Régional des notaires mise sur la proximité avec le public et rend le droit accessible et plus attractif.

Avec des opérations comme le Conseil du coin, les Rencontres Notariales, ou tous les jours dans leurs études, les notaires constatent que le droit de la famille est au cœur des préoccupations des Français.

Georges et Charlotte répondent à ces préoccupations en postant des publications sur : la famille, le divorce, l'adoption, la protection, les successions ou donations, ... mais également sur l'immobilier, l'entreprise, ou encore la vie quotidienne.

Exemple :



Les publications suscitent de nombreuses questions de la part des fans de la page. Le Conseil régional des notaires traite les réponses **dans un délai moyen de 24 heures** en semaine.

Georges et Charlotte, **notaires bretons**, c'est également une communication un peu « décalée ». La page se veut moins institutionnelle que la page officielle du Conseil régional des notaires : « Notaires de l'Ouest ».

Exemple : La première publication de Georges :



 **Mon notaire breton** · 16 septembre 2015 · 🌐

Le Conseil du jour

Divorce : pensez à verrouiller votre compte Facebook !

Afin d'obtenir la fixation de la résidence habituelle de sa fille à son domicile, un homme verse en justice les conversations que son épouse a tenues sur le réseau social FACEBOOK, via son compte personnel. Considérant que cette production était le résultat d'une fraude informatique et constituait, en outre, une violation de sa vie privée, la femme sollicite officiellement le retrait de ces pièces. En vain. Les données publiées sur un réseau social sont dépouillées de leur caractère privé dès lors que leur accès n'a pas été restreint.

Le top 3 des publications qui ont obtenu le plus de portée :

1. **Immobilier** : Ce qui va changer dès cet été ...
2. Le **prélèvement d'organes** bientôt automatique ...
3. En cas de décès, seules les personnes mariées peuvent prétendre à la **pension de réversion**

Des questions sur des situations personnelles :

→ « Je me sépare et je suis au RSA. J'ai une maison en commun avec mon ex. Si je prends mon propre notaire puis-je le payer quand j'aurai récupéré l'argent de la maison ? »

→ « Comment savoir si ma mère est toujours vivante. Sachant que j'ai été placée à la ddass enfant et que je n'ai eu aucun contact avec elle depuis ? »

- « Comment faire pour que mon épouse puisse adopter notre enfant que j'ai mis au monde suite à une insémination artificielle ? »
- « J'ai renoncé à la succession de mon père, est-ce que par conséquent je n'ai droit à rien sur la succession de mes grands-parents paternels ? »
- « Un don manuel rentre-t-il dans le calcul de la succession ? »
- « Ma sœur gère les comptes de mes parents qui sont à l'Ehpad. Ai-je un droit de regard sur sa gestion sachant que nous avons procuration toutes les deux ? »
- « Quel recours avons-nous pour débloquer le règlement d'une succession quand une sœur bloque tout ? »



Des questions pratiques

- Coût d'un Pacs
- Coût d'une estimation immobilière
- Est-il facile de trouver un emploi dans le notariat ?
- Comment choisir un notaire ?
- ...

N'hésitez pas à partager !

Contacts presse :

Catherine PAILLEY – catherine.pailley.cr.rennes@notaires.fr - 02.99.27.54.65

Clémence DONNIO – clemence.donnio.cr.rennes@notaires.fr - 02.99.27.54.44